

Allocution prononcée par M. Valéry Giscard d'Estaing devant les membres des assemblées régionales lors de son voyage dans la région Nord-Pas-de-Calais, Lille, Hôtel de la Préfecture, jeudi 9 octobre 1980

A messieurs les présidents, messieurs les intervenants, Je vais m'efforcer de répondre à ce qui a été dit au cours de cette séance de travail. Cette séance n'avait pas pour objet de porter un jugement, encore moins un jugement polémique, sur la politique économique générale de la France. Il y a d'autres lieux pour le faire, notamment les assemblées parlementaires. Je suis venu devant le Conseil régional et le Comité économique et social du Nord - Pas-de-Calais, pour écouter ce que vous aviez à proposer de manière concrète, pour trouver des solutions aux graves problèmes de votre région. Je vous présenterai un certain nombre de conclusions. Je répondrai avec la même franchise à la franchise de certains propos. Je présenterai des conclusions qui se sont nourries des consultations que j'ai eues avant de venir vous rencontrer pour la troisième fois dans votre région, M. LENGAGNE, et non pas pour la première. Je suis déjà venu à Lille avec tout le Gouvernement de la République française. Peut-être en avez-vous gardé le souvenir. Je suis venu à Notre-Dame-de-Lorette, dans le Pas-de-Calais, pour rendre hommage à nos jeunes combattants d'Afrique du Nord. C'est donc en 6 ans, trois visites dans la région du Nord - Pas-de-Calais. Il y a, vous le savez, 22 régions en France. Faites le calcul. C'est une présence normale du Président de la République, en tout cas, plus nombreuse que celle d'aucun de mes prédécesseurs. Ces conclusions viennent donc de l'expérience. Elles viennent aussi des contacts nombreux que j'ai eus avant de venir ici en tenant à m'informer aussi soigneusement que possible. Mais je pensais qu'il était utile et à vrai dire irremplaçable d'avoir un contact direct, d'écouter, ce que j'ai fait avec beaucoup d'attention, les propos des uns et des autres.

Je dirai d'abord à M. DEBAVELAERE que je lui répondrai demain. Qu'il m'en excuse, mais je dois tenir demain dans le Pas-de-Calais un déjeuner avec beaucoup de maires ruraux et je vous répondrai dans le détail. Les questions que vous posez sont fondamentales. J'avais d'ailleurs prévu d'y répondre. Je vous indique néanmoins que les deux dotations régionales pour l'assainissement rural et pour l'hydraulique seront en sensible augmentation en 1981. Les premières informations qui avaient pu être données à cet égard ont été rectifiées par le ministre de l'Agriculture Pierre MEHAIGNERIE. C'était d'ailleurs nécessaire.

A M. Yvan RENAR, qui n'a pas à vrai dire proposé de mesures particulières pour apporter des solutions aux difficultés actuelles du Nord - Pas-de-Calais, je ferai simplement quelques remarques. Je ne le connais pas. C'est la première fois que le rencontre et je suis persuadé qu'il pense ce qu'il dit. Je voudrais lui apporter quelques informations. D'abord, il a dit que "la région était malade de ma politique". Vous me faites un peu trop d'honneur. J'ai été élu en 1974. Dans les statistiques diverses que m'ont apportées les représentants de la région, le déclin de certaines courbes ne date pas de 1974 : il est bien antérieur. Et ça n'est pas en ignorant un certain nombre d'évolutions profondes que l'on peut dégager ensuite les remèdes appropriés pour les redresser. Ensuite vous paraissez croire, vous croyez, qu'il existe quelque part, je ne sais pas où, une alternative qui permettrait de résoudre commodément ces problèmes. Il se trouve que dans ma fonction, j'ai été conduit à beaucoup voyager, que je connais très bien certains pays, que notamment depuis 6 ans, je me suis rendu tous les ans dans un pays ami de la France, notamment en raison de la très nombreuse immigration que ce pays nous a apportée : je veux

notamment en raison de la très nombreuses immigration que ce pays nous a apportée. Je veux dire la Pologne. J'ai assisté au lent et tragique déclin de l'économie polonaise. Je ne parle pas de l'aspect politique des choses, c'est une autre affaire. Je parle de l'aspect économique et social. J'ai vu la situation et la condition des travailleurs de la Pologne. Vous le savez, parce qu'ils l'ont dit eux-mêmes, que le salaire féminin moyen qui est actuellement payé aux femmes, qui travaillent 45 heures en Pologne, est de 700 francs par mois. Or la Pologne n'est pas un pays très étranger pour nous. C'est un pays qui a eu un développement industriel comparable au nôtre, des structures démocratiques pendant toute la première moitié du XXème siècle, qui a des ressources naturelles, du charbon, des minerais de cuivre, des industries lourdes £ 700 francs par mois. Et je serais tenté de vous inviter. Car dans quelques jours, nous allons recevoir la visite du vice-premier ministre de Pologne : M. JAGIELSKI, qui va venir nous voir, pourquoi ? Est-ce pour apporter des concours financiers au développement des entreprises françaises ? Pas du tout ! C'est pour nous demander, à nous, des crédits de toute nature pour assurer la survie et la vie quotidienne de la Pologne. Et donc, je ne crois pas, je vous le dis, qu'il y ait ailleurs des exemples magiques qu'il nous suffirait de recopier et en tout cas, pas ceux que vous avez, je crois, dans l'esprit.

La solution que vous avez proposée, je la connais bien. C'est une solution qu'on peut décrire. C'est ce qui serait arrivé si nous avions momifié l'économie française £ si les Charbonnages de France d'aujourd'hui étaient ceux d'il y a 15 ans, si le textile d'aujourd'hui était le textile d'il y a 20 ans. Eh bien, l'économie française, si un jour vous réussissez à ce qu'on la momifie, elle mourra comme d'ailleurs l'économie polonaise. Certains paraissent penser qu'il fallait garder le XIXème siècle et que tout ce qu'il faut faire, c'est d'essayer qu'on s'en éloigne aussi peu ou aussi lentement que possible. Je n'ai pas entendu, en dehors de quelques interventions, un mot sur la création d'Usinor £ pas un mot sur le grand développement qui a été décidé, il y a moins de 20 ans du port de Dunkerque £ pas un mot de l'équipement auto-routier et du canal de grand gabarit qui a été entrepris dans la région £ pas un mot sur la Centrale "nucléaire" de Gravelines, la plus grande d'Europe et du monde. Or, c'est ainsi que la région Nord - Pas-de-Calais va forger son avenir. Ce que je vais vous dire maintenant, ça n'est pas ce qu'il aurait fallu faire pour conserver le XIXème siècle, fait d'ailleurs de sueur et de basses rémunérations, fait de silicose dans les mines. Je vais vous dire ce qu'il faut faire, à mon avis, pour préparer ou contribuer à préparer l'avenir de la région Nord - Pas-de-Calais.

A la suite de ma visite, qu'est-ce qu'on peut déjà noter ? On peut noter que l'attention de la France, de ses grands médias, de son opinion publique s'est concentrée, depuis quelques jours, sur le Nord - Pas-de-Calais, et c'est déjà quelque chose de positif. On a analysé, on a cherché à comprendre les problèmes de votre région. Je dirai ensuite que si l'aide peut et je dirai doit venir d'ailleurs, la vitalité ne peut venir que de vous. Et donc, dans la définition des actions à conduire, il faut demander des moyens mais il faut demander des moyens parce que c'est vous qui vous en servirez. La création des entreprises, les initiatives scientifiques ou de recherche, les initiatives commerciales dans tous les domaines industriels et également agricoles ne peuvent venir que de vous. Alors les orientations, quelles sont-elles ? C'est d'abord - et à mes yeux, cela va de soi, mais il est clair que la région Nord - Pas-de-Calais en a douté ou en doute - que la France a besoin que le Nord - Pas-de-Calais reste dans le peloton de tête des régions industrielles européennes. C'est ce que vous avez dit, monsieur le président. Je partage votre avis. Il y a donc un objectif clair, un destin du Nord - Pas-de-Calais qui est de rester, qui est de redevenir une des régions industrielles de tête de l'ensemble européen.

Les gens du Nord attendent qu'on leur propose ou qu'on leur dessine une grande ambition, mais ils n'ont pas confiance dans leur avenir. Quelle peut être cette ambition ? C'est de faire passer en 10 ans, en 1990, le Nord - Pas-de-Calais d'une économie largement héritée du XIXème siècle et donc souffrante, à une économie qui se prépare pour le XXIème siècle, et donc dynamique et vivante. C'est que l'ensemble des mentalités et des structures, au lieu d'être tournées vers un effort, - d'ailleurs légitime - de protection et de conservation de quelque chose dont on sent qu'il s'en va, deviennent au contraire des mentalités tournées vers la préparation et l'organisation de quelque chose qui vavenir et qu'on prépare. Autour de quelles idées ? Priorité à l'emploi et

d'abord à l'emploi industriel & ensuite, valorisation des atouts propres à la région.\

L'avenir du Nord - Pas-de-Calais sera en effet un avenir industriel. Nous avons parlé tout à l'heure dans votre bureau, monsieur le maire de Lille `Pierre MAUROY`. Il est évident qu'il faut du tertiaire. Il est évident qu'il faut accroître, développer des activités commerciales. Mais elles viendront d'elles-mêmes & elles accompagneront l'effort du renouveau industriel. Par contre, si le support industriel s'effondre ou se disloque, c'est une illusion de croire que la vitalité de la région sera relayée par un simple tissu d'activités tertiaires. Il faut donc une combinaison des deux.Ā

L'industrie de la région s'est bâtie, on l'a rappelé, autour de 3 activités de base : le textile, le charbon, la sidérurgie. Dans un jugement sommaire, certains pensent que ce sont des industries du passé.Ā Mon opinion est que l'avenir du Nord - Pas-de-Calais reposera d'abord sur ses activités anciennes parce que ce sont des activités industrielles nécessaires à toute grande entité économique - on ne peut se passer ni d'énergie, ni d'acier, ni d'une industrie textile et d'habillement & d'ailleurs aucun grand pays du monde ne s'en passe -. Mais, à cette infrastructure industrielle, il faut ajouter un nouvel étage, composé par des industries du futur et en même temps par la densification du réseau des entreprises petites et moyennes.\

Au premier rang des activités traditionnelles : le charbon. Sur le charbon, je pense que nous en parlerons demain, M. DARRAS, dans le Pas-de-Calais, mais je pose ici 3 questions essentielles : Ā 1ère question : le charbon est-il une ressource énergétique d'avenir ? Ā 2ème question : la production nationale doit-elle assurer la plus large part possible de nos approvisionnements dans des conditions humainement, techniquement et économiquement acceptables ? Ā 3ème question : le Nord - Pas-de-Calais a-t-il les meilleurs atouts dans-le-cadre de la nouvelle politique charbonnière ? Ā Je parle naturellement sous le contrôle de M. DELMONT, président des Charbonnages de France, et qui connaît fort bien les réalités de votre région & sous le contrôle de M. MATTEOLI qui a été lui-même président et qui est maintenant ministre du Travail et de la Participation et sous le contrôle de M. GIRAUD qui, ayant été dans une promotion de l'Ecole Polytechnique immédiatement avant moi, doit s'imaginer qu'il en tire la supériorité du savoir.Ā Eh bien, je réponds oui à ces 3 questions.\

1ère question : le charbon est-il une ressource d'avenir ? A cette question, il faut répondre oui.Ā Vous savez ce que sont les réserves mondiales de charbon & vous savez ce qu'est la répartition géographique du charbon dans le monde. Le charbon est donc appelé à obtenir un rôle important dans le bilan énergétique du monde et de la France. Et dans le bilan énergétique de la France, la contribution du charbon, d'après les chiffres qui ont été arrêtés, sera portée en 1990 à 50 millions de tonnes, c'est-à-dire un chiffre largement supérieur à celui de 1973 & charbon naturellement de toute origine. Ceci suppose un grand effort d'investissement dans notre industrie, puisque celle-ci a abandonné assez largement le charbon en-raison des très bas prix des fuels. Cela nécessitera un effort d'investissement de-l'ordre de 15 milliards de francs en 10 ans, effort d'investissement dont nous devons veiller à ce qu'il bénéficie à nos entreprises françaises. Cela suppose aussi un effort de développement technologique des utilisations de charbon : l'Etat y consacrera 250 millions de francs au-cours des 5 prochaines années.\

Oui, à la 2ème question : la production nationale doit assurer la plus large part possible de nos approvisionnements.Ā La plus large part possible compte-tenu des limites humaines. Je souhaiterais que cet aspect ne soit pas ignoré. Undes premiers dossiers que j'ai eus à traiter lorsque j'étais jeune secrétaire d'Etat aux Finances, était un dossier sur le régime de retraite des mineurs silicosés. C'est un député du Nord de l'époque, qui était le maire de Maubeuge, qui avait défendu à l'Assemblée nationale un amendement, que j'ai accepté, sur l'amélioration du régime de retraite des mineurs silicosés. Il faut tenir -compte évidemment des limites physiques et naturelles, c'est le simple bon sens.Ā Il faut tenir -compte également des données économiques. Mais, -compte tenu de ces indications, je vous indique que dans le Nord de la France, qui a été le premier foyer de la civilisation industrielle dans notre pays, le principe de la préférence nationale du charbon français ne sera pas abandonné.Ā La forme à donner à cette préférence est un sujet qui devra faire l'objet d'un débat entre le ministère de l'Industrie et les Charbonnages de France. Il serait en effet meilleur de pouvoir dégager la responsabilité des Charbonnages, c'est-à-dire leur

permettre de faire eux-mêmes des arbitrages concernant la poursuite de telle ou telle exploitation, à-partir de données claires concernant la -nature et le niveau de la préférence nationale. Le Nord - Pas-de-Calais sera donc bénéficiaire au premier chef des nouvelles orientations de notre politique charbonnière. D'abord, la région doit connaître exactement ses ressources. Un inventaire charbonnier complet sera établi pour qu'il n'y ait pas une tonne de charbon sous le sol du Nord qui n'ait pas été inventoriée. Ensuite, la région devra extraire son charbon dans des conditions humaines et économiques acceptables. Vous savez que l'exploitation du gisement paraissait jusqu'à présent devoir se terminer au-cours de l'année 1985. L'évolution des données énergétiques et les mouvements des prix internationaux me conduisent à vous dire que l'exploitation se poursuivra au-delà de 1985.

Enfin, la région doit tirer parti, dans tous les domaines, des actions menées pour convertir notre industrie au charbon. J'en prendrai trois exemples : L'industrie du Nord - Pas-de-Calais possède la meilleure technique dans le domaine des chaudières industrielles à charbon. Elle va donc bénéficier des importantes commandes de centrales thermiques au charbon de Gardanne, Cordemais et du Havre. Les laboratoires du Nord - Pas-de-Calais, en-particulier ceux de l'Ecole des Mines de Douai, bénéficieront de manière privilégiée de l'effort nouveau de recherche - développement des techniques charbonnières et des technologies charbonnières. J'aurai l'occasion d'ailleurs tout à l'heure monsieur le professeur, de revenir sur les problèmes de recherche - développement. Enfin, le négoce charbonnier qui est appelé à prendre de l'ampleur, bénéficiera à toute la région à-partir de Dunkerque, dont la vocation et l'équipement en tant que premier port charbonnier français sera confirmé. Et il y aura lieu de voir dans quelle mesure la plateforme des mines de charbon pourra servir de support au développement d'autres activités charbonnières. Au-delà des possibilités offertes par le charbon, il faut aussi assurer l'avenir économique du bassin minier en diversifiant ses activités. Une partie du bassin, le Valenciennois, bénéficie du régime privilégié d'aide à l'investissement du Fonds Spécial d'Adaptation Industrielle. Je parlerai demain, à Arras, de ce qui peut être fait pour l'autre partie de ce bassin minier.

L'industrie textile, cette industrie millénaire et qui est née d'ailleurs pratiquement avec le travail des hommes est aussi une industrie d'avenir. L'idée que les Français ont, et peut-être même certains responsables de l'industrie textile, c'est que la concurrence la plus dangereuse vient des pays en voie de développement, ce serait donc une concurrence fatale, appelée à se développer indéfiniment, puisqu'il y aura toujours des populations croissantes et des populations malheureusement sous-rémunérées. Or, les études qui ont été présentées par certains éminents représentants de votre région, notamment M. SCHUMANN, font apparaître que les importations en provenance des pays en développement ne représentent à l'heure actuelle qu'environ 20 % de nos importations, 80 % de nos importations de produits textiles viennent des pays industrialisés, c'est-à-dire de pays placés dans des conditions comparables aux nôtres. Il faut donc traiter ce problème en sachant que l'industrie textile est une des rares industries qui se bat sur deux fronts : le front des pays en développement, avec des problèmes particuliers pour l'industrie cotonnière, et le front beaucoup plus garni, en réalité, des pays industrialisés.

Face à la concurrence des pays industrialisés, qu'est-ce qu'il faut ? Il faut de l'investissement et il faut de la modernisation de l'outillage et il faut de la recherche technique appliquée et il faut une action sur nos circuits de distribution. C'est pourquoi j'ai demandé au Gouvernement deux choses : D'abord, que le comité de développement des industries stratégiques, présidé par monsieur le ministre de l'Industrie, ici présent, fasse de l'industrie du textile et de l'habillement l'un des sept secteurs clés du renforcement industriel de notre pays. Et j'insiste sur la nécessité de regrouper les deux pour avoir une vue globale du textile et des industries de l'habillement. Après ces travaux préparatoires, je demanderai ensuite au Premier ministre `Raymond BARRE` de réunir un comité interministériel afin d'arrêter l'ensemble des mesures, de caractère externe ou de caractère interne, nécessaires pour assurer le renforcement de notre industrie textile. Je souhaite que la première étude puisse être faite d'ici la fin de l'année et que le Premier ministre puisse, soit en janvier, soit en février, tenir la réunion du comité interministériel qui arrêtera l'ensemble des conclusions.

des conclusions.

En-matière financière, il convient que l'accès de l'industrie textile aux financements de toute - nature, et en-particulier aux prêts participatifs, soit puissamment facilité. Tout projet performant d'investissement industriel, qu'il se situe dans une branche dite traditionnelle mais capable d'accéder à la compétitivité ou qu'il se situe dans une branche nouvelle, doit trouver un financement rapide. Enfin, nos relations avec nos partenaires commerciaux doivent reposer sur des principes de loyauté et de réciprocité, dans les conditions de concurrence et d'ouverture des marchés. C'est pourquoi le Gouvernement luttera contre les fraudes et les détournements de trafic. L'exigence du marquage d'origine depuis le 1er octobre montre sa détermination. La surveillance des prix d'importation sera renforcée. Le cas échéant, nous instaurerons des visas comme cela a été fait pour le velours. A l'égard des pays à bas salaires, j'ai demandé au Gouvernement de prévoir le renouvellement du -cadre de développement ordonné des échanges que constitue l'accord multifibre. Il n'est pas, à lui seul, la solution unique du problème et il en est néanmoins un élément important. Mais il faut parallèlement promouvoir l'essor de nos exportations. Ce sera le rôle d'un comité d'expansion international du textile français qui sera créé et mis à la disposition des petites et moyennes entreprises. L'industrie textile n'est pas une industrie archaïque. C'est une industrie stratégique et c'est une industrie d'avenir. Nous allons désormais en tirer toutes les conséquences.

Quand à l'industrie sidérurgique du Nord, elle est, elle aussi, redevenue compétitive. Je sais combien les événements de l'an dernier ont provoqué une secousse profonde et l'angoisse dans de nombreux foyers de travailleurs. Pourtant, je ne crois pas qu'il fallait esquiver la solution de ce dossier. Et je crois qu'à l'heure actuelle, si nous abordons les difficultés qui s'annoncent, et auxquelles le Gouvernement est décidé à faire face, avec une structure de notre sidérurgie fragile et vacillante, comme dans certains Etats voisins, nos travailleurs n'en auraient pas retiré un sentiment de confiance dans l'avenir de leur industrie. Il fallait en effet la réorganiser, lui donner des structures compétitives. Mais à-partir du moment où elle a ces structures, elle doit pouvoir soutenir dans des conditions favorables la compétition de l'ensemble de nos partenaires européens. Le haut fourneau no 4 de Dunkerque est maintenant le plus productif d'Europe. Le Gouvernement veillera à ce que le résultat obtenu, au-prix de quels sacrifices humains, régionaux et nationaux, ne soit pas remis en cause par une concurrence internationale anarchique. C'est pourquoi, la France a demandé que la situation d'urgence soit décidée, sur la proposition de la Commission de Bruxelles `Commission européenne`. Nous avons obtenu, c'était mardi dernier, l'accord de huit de nos partenaires sur neuf, le neuvième étant l'Allemagne fédérale `RFA`. Au-cours d'une conversation téléphonique hier soir, le Chancelier SCHMIDT m'a indiqué que l'Allemagne fédérale ne bloquerait pas la mise en oeuvre de ce dispositif, qui va ainsi pouvoir s'appliquer prochainement.

A côté des activités traditionnelles dont j'ai parlé, il y a évidemment place dans cette région pour toutes les industries du futur. Sur les 1800 entreprises intéressées par la diffusion des techniques de l'électronique, 250 appartiennent au Nord - Pas-de-Calais. Votre région a les moyens de devenir le principal pôle de développement de la biotechnologie en France. Vous savez que j'ai confié à trois savants de grande réputation, dont un prix Nobel, le soin de conduire une étude sur ce sujet. Ils ont abouti à des conclusions très positives. Un chargé de mission vient d'être désigné auprès du secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique `Pierre AIGRAIN` et du ministre de l'Industrie `André GIRAUD` pour mettre en oeuvre les conclusions du rapport. Je crois que votre région peut bénéficier du développement de la bio-technologie. C'est donc à-ce-titre que l'Etat apportera sa contribution au projet de l'Institut Pasteur de Lille.

De même, la tradition énergétique du Nord lui donne une vocation évidente à l'expérimentation des énergies nouvelles. J'ai rappelé que la puissance installée à Gravelines permet déjà la production annuelle, une production annuelle équivalent à 5 TWH. A terme, cette production sera portée à 34 TWH équivalant à la consommation de 11 millions de tonnes de charbon. Et cette grande centrale `nucléaire` de Gravelines produira de l'électricité électronucléaire à 12 centimes le kilowatt alors que les prix sont actuellement de l'ordre de 24 pour les centrales à charbon et de l'ordre de 33 à 35 pour les centrales thermiques au fuel. Bien entendu, la tarification d'EDF

reflètera progressivement les conséquences de l'entrée en service des centrales électronucléaires. Et notamment, vous le savez, les abonnés des communes des centrales bénéficient de réductions de tarifs. L'Etat aidera à la création à Dunkerque d'un réseau de chaleur. A Beuvry, une expérience originale associera tous les corps de métiers du bâtiment pour construire un ensemble de logements bénéficiant de toutes les techniques nouvelles d'économie d'énergie. Le laboratoire de recherche de l'industrie sucrière de Villeneuve d'Ascq étudie, avec l'aide du Commissariat à l'énergie solaire, la récupération énergétique de la biomasse contenue dans les déchets de sucre. Enfin, je me suis étonné auprès du ministre de l'Industrie de l'absence d'expérience d'utilisation de l'énergie éolienne. Elle ne peut fournir naturellement que des énergies de complément. Elle peut néanmoins faire l'objet de certaines expérimentations.

Industries anciennes ou industries du futur & dans les deux cas, à la différence du passé, il faut s'attendre que le rôle moteur de l'innovation et de la création d'emplois viennent moins des grandes entreprises que des petites et des moyennes. Il faut donc multiplier le tissu créateur et inventif des petites entreprises dans la région du Nord - Pas-de-Calais où, vous le savez, le taux de natalité des entreprises reste inférieur à la moyenne nationale après avoir été longtemps très supérieur. Il y a donc là pour les assemblées consulaires, pour les responsables régionaux, un problème d'animation qui m'apparaît fondamental. Le Nord - Pas-de-Calais compte une infanterie d'élite de 4500 entreprises de moins de 500 salariés qui emploient à l'heure actuelle environ la moitié de la main-d'oeuvre de toute l'industrie régionale. C'est pourquoi la région a été choisie par le ministère de l'Industrie pour mener les premières actions pilotes Petites et Moyennes Industries, avec le concours des Chambres de Commerce. 90 conseillers de gestion sont en place dans les Chambres de Commerce et d'Industrie de la région. Pour couronner cet effort, le Gouvernement a choisi Cambrai pour y organiser, en 1981, le prochain salon de la création d'entreprises. L'artisanat régional, je m'en suis aperçu l'autre jour à l'occasion du cinquantenaire des Chambres de métiers, se montre particulièrement dynamique. 3000 emplois seront créés par l'artisanat du Nord - Pas-de-Calais en 1980 - Le département du Nord est passé au 1er rang en France pour le nombre d'apprentis formés -. Ce nombre a augmenté de moitié en 3 ans. Je souhaite d'ailleurs que les expériences qui vont être faites d'apprentissage industriel trouvent également, M. LEGENDRE, leur application dans le Nord - Pas-de-Calais. Et la dotation des prêts aidés à l'artisanat va être augmentée de 22 millions de francs. En outre, l'Etat participera à la création de centres artisanaux, notamment à Beuvry-les-Béthune, à Bruay-en-Artois et à Loos-les-Lille.

J'en viens maintenant au tertiaire. Le secteur tertiaire régional doit se développer dans deux domaines : Le premier est celui de l'enseignement et de la recherche - développement. En 1981, l'Etat aidera plusieurs opérations visant à renforcer la capacité régionale de recherche et je souhaite, monsieur le professeur SAMAILLE, que l'élan qui va être donné à la recherche scientifique en France soit en effet largement utilisé pour la progression de l'infrastructure de recherche du Nord - Pas-de-Calais. Vous avez indiqué un certain nombre de directions concernant notamment des instituts nationaux de recherche. Vos suggestions seront examinées avec beaucoup d'attention. Dès à présent, l'Institut des mécaniques des fluides à Lille, le laboratoire de métrologie à l'Ecole des Mines de Douai, le Centre de recherche en toxicologie de Lille, auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, le Centre de recherche sur les matériaux de construction feront tous l'objet de l'aide de l'Etat au cours de l'année 1981.

La seconde catégorie de services, ce sont les services financiers et commerciaux liés au développement de la métropole lilloise et des grands ports du littoral. Lille est déjà une place financière importante. Elle comporte des banques régionales puissantes. Elle est notre première métropole régionale en matière d'assurances. Le ministre de l'Economie veillera à ce que la COFACE et les compagnies d'assurances nationalisées développent leurs délégations régionales à Lille. Il apportera également une attention particulière au maintien d'une bourse de valeurs correspondant à l'activité de la place de Lille.

La présence à mes côtés de Mme le ministre chargée de la Condition féminine atteste l'importance que j'attache au problème de l'emploi féminin dans le Nord - Pas-de-Calais & emploi

féminin qui s'est développé ici plutôt qu'ailleurs et qui est très largement un emploi industriel, alors que dans beaucoup d'autres régions, c'est plutôt un emploi féminin tertiaire. D'ores et déjà un récent Conseil des ministres a adopté deux projets de loi destinés à favoriser le travail à temps partiel dans le secteur privé et dans la fonction publique. L'un était préparé par M. MATTEOLI et l'autre par Mme PELLETIER. J'espère que ces textes pourront recevoir une très large approbation auprès des assemblées parlementaires qui en seront saisies dès cette session. Ils constituent, en effet, un élément important pour l'emploi féminin dans une région telle que la vôtre. Vous savez que le pourcentage de l'emploi à temps partiel en France est très inférieur à celui qui s'observe dans la plupart des pays européens concurrents.

Je veux parler maintenant de la valorisation des atouts naturels du Nord - Pas-de-Calais. Les trois atouts naturels du Nord - Pas-de-Calais à l'heure actuelle sont sa jeunesse, sa situation géographique, le caractère particulier de son environnement rural et urbain. Le Nord - Pas-de-Calais est une région jeune, vous l'avez rappelé monsieur le Président, puisque 43 % des habitants ont moins de 25 ans. Dans le court terme, c'est une source de préoccupations, à cause du problème de l'emploi des jeunes et pour demain au contraire, c'est un des atouts de votre région. C'est pourquoi les crédits d'équipement de l'enseignement du second degré, domaine dans lequel les besoins sont importants, les crédits d'équipement seront portés en 1981 à 143 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 30 % de la dotation. La 2ème tranche de l'université de Valenciennes, dont on a fait l'éloge tout à l'heure, sera engagée en 1981. J'ai demandé au ministre des Universités `Alice SAUNIER-SEITE` d'ouvrir, dès la fin de cette année, les crédits d'études nécessaires afin que les travaux puissent commencer effectivement en 1981 et au ministre de la Jeunesse et des Sports `Jean-Pierre SOISSON` d'assurer sur son budget, en 1981, le financement des équipements sportifs de cette université. Le Nord - Pas-de-Calais a une réputation justifiée pour la qualité de son enseignement technique et l'ouverture de ses universités sur le monde économique. On constate toutefois qu'une partie relativement faible des enfants ou des étudiants de la région choisissent les filières de l'enseignement long. Cette situation est préoccupante, car elle pourrait compromettre à terme le niveau de qualification de la main-d'oeuvre du Nord, notamment pour la préparation, l'implantation de certaines branches des industries du futur. Je propose donc qu'une réflexion s'engage entre les autorités régionales, départementales et les ministères compétents pour analyser les causes de cette situation et y porter remède. M. LEGENDRE aura évidemment une vocation particulière à conduire cette réflexion.

Après la jeunesse, la situation géographique est un atout déterminant pour la région à condition de développer ses moyens de communication. L'année 1981 verra l'achèvement du raccordement de nos canaux à grand gabarit sur le réseau belge. L'Etat poursuivra son effort en faveur des zones de la région qui restent mal desservies par la route ou l'autoroute. Pour l'autoroute A 26, l'achèvement de la liaison Nordausques - Cambrai est prévu pour 1983. L'achèvement de l'échangeur de Cambrai-Sud aura lieu à cette date, et il desservira les zones industrielles de Cambrai et de Masnières. Il faut aussi que l'autoroute soit poursuivie jusqu'à Calais. Je sais que les conditions de cette prolongation sont difficiles et je sais que le programme est onéreux et que le trafic à l'heure actuelle reste encore relativement limité. Mais les travaux de cet achèvement jusqu'à Calais devront être engagés au cours du VIIIème Plan, et ultérieurement vers Reims, selon des modalités que le ministre des Transports devra préciser. Pour le Boulonnais, l'Etat proposera à vos assemblées d'accélérer les travaux de liaison de Boulogne à l'autoroute A 26. Pour sa part, le ministre des Transports est prêt à consacrer en 1981, 7 millions 600 000 francs pour la rocade de Boulogne et 5,5 millions pour la rocade de Saint-Omer. Pour les rocades minières, tous les travaux techniques possibles seront financés en 1981. Ceci représente un montant de 70 millions de francs. J'ai demandé que le Gouvernement étudie dès à présent la poursuite de ces travaux qui portera en priorité sur la desserte de la zone industrielle de Somain-Aniche. Un premier crédit d'étude de 2 millions de francs sera inscrit en 1981. J'ajoute que là aussi l'Etat proposera à l'établissement public régional de poursuivre au-delà de 1982 les programmes contractuels en cours pour le désenclavement du bassin minier. A côté des moyens de communications terrestres et fluviaux c'est sur les télécommunications

A côté des moyens de communications terrestres et novaux, c'est sur les télécommunications que l'Etat propose de faire porter l'effort dans le Nord - Pas-de-Calais. Dans l'économie de la fin du siècle, les télécommunications et la télématique joueront un rôle aussi important que le chemin de fer au XIXème siècle et les autoroutes aujourd'hui. Vous savez que l'introduction notamment de la robotique est en-train de transformer un certain nombre d'industries lourdes dans le monde. Il faut naturellement que la France s'associe à ce grand mouvement et qu'elle en retire pour sa part le bénéfice. D'ici à 1983, le délai moyen de raccordement de lignes téléphoniques sera porté à moins de deux mois. C'est l'indication qui m'a été donnée par M. Norbert SEGARD. Le parc de cabines publiques, dans le même délai, sera doublé. Les travaux correspondants représentent 3 milliards 200 millions de francs dont plus du tiers seront sous-traités à des entreprises régionales. Les moyens de l'Université de Lille et de l'Institut Supérieur d'Electronique du Nord seront accrus pour faire de la région un pôle privilégié de formation à la télématique. La métropole lilloise sera retenue pour bénéficier la première d'une innovation majeure. Je vous l'ai dit tout à l'heure, monsieur le maire, dès 1981, une liaison de télécopie professionnelle à gros débit dite "Transfax" reliera Paris et Lille. Plus généralement, Lille et la région auront une vocation privilégiée pour l'expérimentation des nouveaux services de télécommunications. Voilà ce que je voulais dire sur les industries et sur les problèmes d'équipements liés à l'industrie.

Je vous indique, monsieur le président du conseil régional que demain, devant les Chambres consulaires, je dirai qu'il me paraît très important que vous définissiez, dans les mois à venir, les vocations caractéristiques nouvelles du Nord. Non pas les vocations qui doivent se substituer aux anciennes & les vocations qui doivent s'ajouter aux anciennes. Parce que je crois qu'il est bon pour une grande région industrielle qu'elle projette une certaine image d'elle-même. On voit, par exemple, la région de Toulouse et de son voisinage comme la capitale aéronautique et spatiale de l'Europe de l'Ouest. On sait que la région bretonne, et notamment la métropole rennaise, apparaissent comme un centre important de certaines techniques électroniques et de téléphonie. De même, il faut qu'on sache que le Nord va développer dans les années à venir un certain nombre de vocations dont il serait utile que les grands axes soient définis par vous-mêmes. La même ambition doit nous guider dans le domaine du cadre de vie. Il faut, en dix ans, changer l'image du pays noir, injustement et sommairement attachée au Nord - Pas-de-Calais.

De la Flandre au Cambrésis, les villes du Nord ont poussé à la hâte dans la fièvre du textile et du charbon. Beaucoup d'entre elles offrent aujourd'hui le spectacle de logements dégradés, autour d'usines désaffectées. Et c'est le cas notamment du bassin minier et du Nord-Est de la métropole lilloise. Depuis longtemps l'Etat, les responsables régionaux, les élus locaux ont engagé des programmes de reconquête de ces sites urbains. Je ne veux pas paraître aujourd'hui, bien entendu, ni découvrir le problème, ni ignorer les actions qui ont été conduites. L'action du groupe interministériel, des groupes des zones minières, le programme Habitat - Bâtiment conçu par l'établissement public régional sont des exemples remarquables. Mais il faut sans doute aller plus loin, beaucoup plus loin. Je propose donc que le Gouvernement et les responsables régionaux établissent un programme de 10 ans de rénovation du cadre de vie du Nord - Pas-de-Calais. Le ministre de l'Environnement et du Cadre de vie sera là demain, précisément pour vous rencontrer et pour voir comment engager les travaux de préparation. Et si vous l'établissiez, ce "Plan Vert" figurerait parmi les programmes d'action prioritaire du VIIIème Plan. Il devrait porter à la fois sur la construction de logements neufs en centre ville, sur la réhabilitation des cités minières et des logements sociaux vétustes, sur la récupération des friches industrielles, l'aménagement des centres urbains du bassin charbonnier, la réalisation du Parc naturel régional éclaté, la mise en valeur de la Côte d'Opale. Et je crois qu'il serait important de veiller dans un tel contrat autant au regroupement et à la simplification des procédures qu'à l'accroissement des moyens mis en oeuvre. Pour 1980, les objectifs de 9000 prêts locatifs aidés et de 7000 logements HLM réhabilités seront, M. DENVERS, effectivement atteints. En outre, le Gouvernement a décidé de majorer la dotation régionale de 1000 prêts en accession à la propriété supplémentaires. Parmi les opérations prioritaires figureront le programme de Loos, au-titre des banlieues, la résorption de trois cités insalubres à Béthune et 4 dossiers de friches

industrielles à Roubaix. Ce programme comportera là aussi le rattrapage des équipements sanitaires et sociaux là où ils demeurent encore insuffisants. Et c'est une caractéristique surprenante de la région du Nord - Pas-de-Calais qui rejoint l'observation que me faisait il y a quelques années, Mme VEIL, ministre de la Santé à l'époque, qui après une visite dans la région avait constaté le retard et l'insuffisance de certains équipements sanitaires et sociaux. 1981 verra le lancement de la première tranche de l'hôpital de Tourcoing et la construction du Centre d'Aide par le Travail au Cateau-Cambrésis.

Changer l'image du Nord - Pas-de-Calais, c'est aussi demander aux administrations de l'Etat et aux services publics de mieux prendre en compte les besoins administratifs de cette région fortement urbanisée. Le programme de développement des télécommunications permettra la création d'un centre de construction de lignes à Douai, d'un centre de facturation à Saint-Omer et d'une agence commerciale des télécommunications à Béthune. Vous savez qu'une seconde direction départementale du Travail sera mise en place à Valenciennes, qui bénéficiera également d'une décentralisation de la Chambre des Métiers du Nord. Pour améliorer la sécurité dans les zones urbaines, à la demande de nombreux élus, les effectifs de police seront augmentés par le ministre de l'Intérieur en 1981. Le ministre des Transports veillera personnellement à l'exécution des engagements pris par le Président de la SNCF quant à la décentralisation du service de la comptabilité de cette grande entreprise nationale. Au-delà de ces efforts particuliers, j'ai conscience du fait que demeure un problème de fond sur lequel mon attention a été attirée par divers élus et notamment par le président du conseil général du Pas-de-Calais, celui de l'insuffisant encadrement administratif de ces deux départements très peuplés. Ce problème irritant tient à la fois à un défaut d'organisation et à un manque d'effectif. J'ai demandé au Premier ministre de charger une mission d'inspection de faire rapport sur l'organisation, le fonctionnement et les besoins en effectifs des services de l'Etat dans les deux départements. Cette mission devra faire des propositions concrètes pour déconcentrer au maximum l'administration départementale au niveau des arrondissements, car nous savons très bien que les arrondissements du Nord - Pas-de-Calais ont largement la dimension ailleurs de ce qui est un département. Les ministères dont le taux d'encadrement s'avérerait insuffisant seront invités à programmer sur plusieurs années le renforcement de leurs effectifs dans la région. Ceci sera rendu public et ce renforcement devra faire appel naturellement dans toute la mesure du possible, à des recrutements régionaux.

Je voudrais, avant de conclure, vous répondre, monsieur le président du conseil régional, à propos du rôle des établissements publics régionaux. C'est un débat qui a un côté concret et qui a aussi un côté théorique. Je traiterai successivement de l'un et de l'autre. Je l'ai souvent dit, je suis profondément convaincu de la nécessité de la décentralisation. D'abord, pour simplifier la vie des Français, ensuite pour accroître les responsabilités et la participation des Français dans la prise des décisions qui les concernent. La France est un pays très centralisé, trop centralisé aujourd'hui. Néanmoins, n'accablons pas sa centralisation. Elle lui a, à certaines époques, rendu de grands services. Ne croyons pas non plus que la décentralisation à outrance suffit à régler tous les problèmes. Elle affaiblit la solidarité nationale et donc les transferts de ressources des régions riches vers les régions en difficulté. En outre, elle rend certaines actions conjoncturelles très difficiles. Par exemple, le Chancelier de l'Allemagne fédérale `RFA` `Helmut SCHMIDT ne cesse de me dire que le développement de l'Allemagne fédérale est compliqué dans une large mesure par sa structure fédérale. Donc, ne simplifions pas à l'excès les avantages de toute forme de décentralisation. Mais je suis prêt, le Gouvernement est prêt à aller très loin dans la voie d'une réelle décentralisation. Le vrai problème est de savoir comment s'y prendre.

Nous avons des institutions anciennes, très rodées, très vivantes dans la région du Nord, qui sont les communes et les départements. Et nous avons des institutions récentes, les régions, qui ont seulement 8 ans d'âge et qui sont donc appelées à faire l'expérience de leur propre développement et leur propre fonctionnement. Il y a un point sur lequel on doit, en tout état de cause, s'accorder, c'est qu'il faut transférer le maximum de pouvoir aux communes. Il ne faut pas chercher à arrêter à un niveau intermédiaire, département ou région, des pouvoirs qui pourraient

être transférés aux communes. L'expérience me montre que c'est là que la participation est la plus active, c'est là que les institutions représentatives sont les mieux acceptées et soutenues par l'opinion publique. Tout ce qui peut aller directement à la responsabilité communale doit y aller. C'est le sens du projet qui a été examiné et voté par le Sénat, qui va venir en discussion dans quelques semaines devant l'Assemblée nationale. Et je souhaite que vos parlementaires apportent leur contribution à la réalisation de cet important progrès et progrès qui permettra une clarification des responsabilités entre les divers niveaux de collectivités, car à mon avis, nous n'aurons achevé la décentralisation en France, que lorsque le citoyen pourra répondre clairement à deux questions auxquelles il ne peut pas répondre aujourd'hui. Qui décide de quoi ? Est-ce que c'est la commune ? Est-ce que c'est le département ? Est-ce que c'est la région ? Est-ce que c'est l'Etat ? Et, d'autre-part, à qui payons-nous quoi ? Est-ce qu'en réalité, dans les feuilles plus ou moins incompréhensibles que nous recevons, nous payons à l'Etat, aux communes, aux départements, aux Chambres de Commerce ? Il n'y aura décentralisation que lorsque les citoyens pourront répondre clairement à ces deux questions. Croyez-moi, ils le savent beaucoup moins que vous ne le pensez.

Naturellement, ce dessein se heurte à de fortes résistances et résistance des habitudes, résistance des routines. Je souhaite qu'au-cours des prochaines années, nous puissions progresser. Aussi, je ne crois pas qu'il y ait intérêt à obscurcir à l'heure actuelle ce premier débat de transfert des responsabilités par un débat parallèle sur les institutions régionales. Lorsqu'on voit qu'il y a encore de nombreuses tâches de la compétence des établissements publics régionaux qui, faute de moyens, ne sont pas accomplies, faut-il vraiment rouvrir le débat théorique sur ce que devrait devenir l'établissement public régional ? J'ai dit à Dijon, en 1975, qu'il paraissait raisonnable de faire fonctionner pendant 10 ans la loi de 1972 et qu'ensuite, on pourrait utilement débattre de son expérience. Et je m'en tiens, en ce qui me concerne, à cette attitude d'esprit. Ceci n'empêche pas naturellement de bien faire fonctionner cette loi et même, si c'est nécessaire, de mieux faire fonctionner cette loi, telle qu'elle est. Peut-on mieux faire fonctionner la loi ? Si vous avez, monsieur le président, des propositions à faire - vous en avez, bien entendu -, le Gouvernement est ouvert à des suggestions améliorant le fonctionnement et l'utilisation de la loi. Il y a d'ailleurs des cas qui ont été cités, et où je crois qu'il n'y a pas du tout de contradiction entre telle ou telle de vos intentions et l'attitude du Gouvernement.

Par exemple, on peut, en effet, dans-le-cadre de la loi, et sans modifier la vocation essentielle de la région en-matière de financement des équipements publics, envisager des actions en-matière d'innovation et de recherche. Il y a là une direction dans laquelle la contribution de l'établissement public régional ne peut être que bienfaisante. On peut aussi imaginer des actions en faveur des économies d'énergie ou des énergies nouvelles. On peut également envisager la poursuite d'actions dans certaines opérations d'urbanisme dans les centres anciens, les banlieues et les zones minières. Et qui n'aperçoit qu'il y a là, pour la région Nord - Pas-de-Calais, une dimension essentielle de l'action de l'établissement public régional ? Il y a enfin la poursuite ou l'extension de certaines des actions qui ont déjà été -entreprises. Donc, je crois qu'il y a vraiment abondamment matière à des actions nouvelles. Et s'il apparaissait que, sur un point ou sur un autre, vous rencontriez une difficulté qui ne soit pas conceptuelle mais pratique, je suis persuadé que le Gouvernement chercherait à la résoudre.

Vous avez cité des cas, et vous avez évoqué deux cas concrets, qui étaient le schéma régional de transport et le programme habitat - logement. Sur ce point, je vous indique qu'il y a des schémas régionaux de transports identiques dans d'autres régions. L'Etat est prêt à passer des contrats comparables avec d'autres régions et avec la SNCF. Et si, dans-le-cadre de ces contrats, des équipements peuvent être fabriqués dans le Nord, ils viendront soutenir les activités de construction ferroviaire de votre région. Deuxième exemple, le programme habitat - bâtiment. Eh bien, je peux vous dire qu'un programme du même type a été mis au-point pour l'Ile-de-France, avec Michel GIRAUD, président du conseil général. Ainsi, l'Etat ne s'oppose pas à l'extension à d'autres régions, si les besoins sont comparables, des expériences engagées dans le Nord - Pas-de-Calais. Et même, il est prêt à ce que le bénéfice soit tiré de ces expériences.

Je vous dirai la même chose en-matière culturelle. Mais là non plus je ne crois pas qu'il faille se

se vous dirait la même chose en matière culturelle. Mais, là non plus je ne crois pas qu'il faille se livrer à une querelle de principe. Il y a des crédits d'entretien, des crédits d'investissement qui sont à ce point nécessaires que la question de savoir s'il faudrait déborder sur des actions de fonctionnement peut, je crois, être différée. Vous savez que le ministre de la Culture et de la Communication `Jean-Philippe LECAT` vient de couronner votre effort en accordant le statut d'orchestre national à l'excellent orchestre de Lille. Vous paraissez souhaiter que l'établissement public régional puisse contribuer à certaines dépenses de fonctionnement d'établissements culturels. J'ai reçu la visite du maire d'une grande ville de France, qui est également président du conseil régional de sa région et qui appartient à la même famille politique que vous. Il est venu me voir, non pas pour demander que l'Etat permette à la région ou à la ville de financer son orchestre ou son opéra, il est venu me voir en me disant : "si l'Etat ne finance pas mon orchestre ou mon opéra, je suis obligé de les supprimer ou de les fermer". Dans ce domaine, il doit y avoir une juste répartition des compétences. Il y a des choses qui doivent être faites ou qui peuvent être faites par l'Etat et il y a des concours qui peuvent être apportés par la région. Ce n'est pas une affaire de dogme et c'est une affaire d'analyse et de situation concrète. Voilà donc ce que je voulais vous dire sur l'action qui peut être conduite dans le Nord - Pas-de-Calais et sur l'action complémentaire de l'établissement public régional et de l'Etat et des divers niveaux de collectivités locales. Je voudrais terminer en vous indiquant la suite qui devrait être donnée à ces réflexions.

Je ne veux pas que vous croyiez que parce que je conclus cette séance, la concertation doit s'arrêter là. Elle doit se poursuivre demain avec les responsables du Pas-de-Calais, à Aire-sur-la-Lys, puis à Arras où il y a d'importants problèmes locaux à traiter. Elle pourra continuer dans les prochains jours avec les ministres concernés, si vous le souhaitez, sur les points que j'ai évoqués, et pour lesquels des programmes pourraient être établis conjointement entre vous-même et l'Etat. De cette concertation, je voudrais que l'opinion régionale tire un enseignement. Autour du Président de la République, le Gouvernement est largement représenté : il y a ici le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé des Réformes administratives, le ministre chargé de la Condition féminine, le ministre du Travail et de la Participation, le ministre de l'Industrie, le secrétaire d'Etat aux Postes, Télécommunications et Télédiffusion, le secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires et il y a le secrétaire général de la Présidence de la République qui a passé les sombres années de guerre à Lille. Il y a M. LEGENDRE chargé, vous le savez, désormais, directement auprès du Premier ministre, de l'ensemble des problèmes de la formation professionnelle et technique. Et il y a enfin l'ancien préfet de la région Nord - Pas-de-Calais qui est actuellement chargé de l'Aménagement du Territoire. Donc, vous avez ici de nombreux interlocuteurs et la discussion est ouverte entre eux et vous.

A travers le Président de la République et le Gouvernement, toute la France est solidaire du Nord - Pas-de-Calais. Vous vous êtes exprimés avec beaucoup de franchise. Vous paraissiez penser que l'Etat se désintéressait plus ou moins de l'avenir du Nord - Pas-de-Calais. En venant, je n'ai pas choisi de faire un voyage facile et j'aurais pu aller dans des régions qui, à l'heure actuelle, ont moins de problèmes que les vôtres. Je l'ai fait parce que j'ai pensé qu'il était important de manifester cette solidarité et aussi parce que j'ai trouvé, chez tous ceux que j'ai reçus, un langage très objectif et responsable. Et donc j'ai pensé qu'il y avait utilité à cet échange réciproque. La situation de votre région sera donc prise en considération dans les délibérations gouvernementales sur les grands choix de la politique énergétique, les priorités de la politique industrielle, la protection du cadre de vie. Je pense que sur ces trois sujets, il y a place pour des programmes concertés. Certaines actions apparaissent suffisamment précises pour que soient établis des programmes concertés entre la région et les pouvoirs publics. Les problèmes du Nord - Pas-de-Calais sont et seront présents à l'esprit également de nos négociateurs à Bruxelles et dans toutes les instances internationales où se discutent des sujets qui peuvent affecter la vie de vos entreprises. Tous ceux qui veulent que la France progresse, tous ceux qui imaginent que la France des années 90 `1990`, que la France de l'an 2000 sera meilleure que la France du XIXème siècle même momifiée, tous ceux-là savent qu'il y a un grand destin économique et culturel pour le Nord- Pas-de-Calais. Ce destin est, pour l'essentiel, entre vos mains, mais l'Etat

souhaite apporter sa contribution intense et imminente pour vous aider à réaliser ce destin.\